

Le service en SEGPA

Le collège C. est un collège de petite sous-préfecture et compte 890 élèves dont 10 scolarisés dans une DPI (unité pédagogique d'intégration - déficience intellectuelle) et 102 dans une SEGPA qui comprend 7 divisions. Les élèves du circuit général sont répartis en 29 divisions de la sixième à la troisième. Cet établissement est un lieu bien identifié de la ville et sa réputation est bonne. Les enseignants sont investis, stables et expérimentés et mènent de nombreux projets innovants. Loin d'être mises à l'écart, la SEGPA et l'UPI occupent au collège une place centrale grâce au travail remarquable d'une équipe soudée et très professionnelle. De très nombreux projets sont menés avec les classes du circuit général et ces élèves ne souffrent d'aucune mise à l'index.

Depuis quelques années, de nombreux PLC interviennent à la SEGPA en technologie, EPS et anglais. Il se trouve que les enseignants d'anglais qui sont intervenus jusqu'à la rentrée 2003, où la situation a lieu, ont enseigné en doublette avec le PE. C'est-à-dire que les professeurs intervenaient à deux devant la classe complète, ce dispositif ayant été validé momentanément (deux années scolaires) pour le démarrage et pour permettre la fabrication d'outils. Ce dispositif a eu cependant ses limites puisque ce faisant les élèves ont souffert d'un déficit d'heures en math et en français.

En juin 2003, au moment des répartitions de service, la Principale rappelle aux enseignants que l'enseignement de l'anglais à la SEGPA sera désormais assuré par le seul professeur d'anglais, comme dans les autres disciplines prises en charge par les PLC. Les deux enseignantes précurseurs, qui ont fait un travail réellement remarquable au point qu'on leur demande d'animer des stages sur l'enseignement de l'anglais à des élèves de SEGPA, s'émeuvent de cette décision et font une démarche auprès du directeur de SEGPA et de la Principale pour avancer leurs arguments en faveur des doublettes. Ces deux derniers font valoir que la phase d'expérimentation est terminée et que par ailleurs, ce dispositif grève lourdement les heures dues aux élèves.

La répartition proposée par les enseignants d'anglais ne fait apparaître aucune prise en charge de l'anglais à la SEGPA et aucun argument ne peut les convaincre.

Après avoir réfléchi, la Principale et le directeur de SEGPA décident de ne pas céder sur les doublettes et de laisser la totalité des heures d'anglais sur le service défini dans les moyens de la SEGPA (cette structure a un numéro d'établissement à part et des moyens spécifiques). Ils savent que le professeur nommé sur ces moyens le sera en toute connaissance de cause. Dans l'intervalle, la session 2003 du CFG a fait apparaître des résultats en très forte baisse et très nettement inférieurs à la moyenne départementale.

CFG	1999	2000	2001	2002	2003
Collège	76%	77%	68%	65%	44%
Département	51.94%	63.27%	54.67%	59.6%	56.51%

En Août 2003, un courrier de l'enseignante nommée sur ces moyens est reçu au collège : elle s'inquiète de cette nomination à la SEGPA et demande des renseignements qui lui sont fournis par le directeur de la SEGPA.

Le jour de la pré-rentrée, le professeur indique que la situation est impossible pour elle et qu'elle ne se sent pas capable s'assumer ce service. Le directeur de la SEGPA et la Principale lui expliquent en entretien comment on en est arrivé à une telle situation et lui demandent d'assurer son service. Ils lui disent néanmoins qu'ils sont prêts à revoir la répartition de service et qu'ils attendent les propositions de l'équipe.

L'enseignante alerte le secrétaire départemental de son syndicat et son IPR. Chacun d'entre eux prend contact avec la direction de l'établissement. Le coordonnateur de la discipline fait de même pour dénoncer une telle situation.

Les professeurs d'anglais sont très émus et s'agitent en salle des professeurs, sans d'ailleurs rencontrer l'écho attendu. Devant ces prémisses de désordre et cette souffrance de l'enseignante, la Principale décide de réunir l'équipe le 05/09/2003 pour trouver une solution.